

## S. ATHENAGORE (133-190)

La vie et la personne d'Athénagore ne nous sont guère connues. Contemporain de Marc Aurèle († 180), athénien et maître d'une école philosophique, « Athénagore fut, avec Justin, celui des apologistes qui témoigna le plus de bienveillance et de tolérance envers la philosophie et la science profane »<sup>1</sup>. En effet, « il s'est efforcé dans son œuvre de concilier l'enseignement du Christ et celui de la Raison – tous deux étant expression du *Logos* »<sup>2</sup>. Il se désigne lui-même comme « philosophe chrétien ». Deux œuvres nous sont parvenues : *Supplique au sujet des chrétiens* (SC 379) et *Sur la résurrection des morts* (SC 379).

**Supplique au sujet des chrétiens** : Cette apologie, écrite entre 176 et 180, est adressée à l'empereur Marc Aurèle et à son fils et corégent Commode, et les interpelle comme « surtout philosophes ». Son objectif est double : **1.** Elle « réclame l'arrêt des persécutions et le rétablissement de la politique de relative tolérance inaugurée par Trajan »<sup>3</sup> ; **2.** elle réfute les trois accusations classiques contre les chrétiens de cette époque (athéisme [28 chapitres], inceste [3 chapitres] et cannibalisme [2 chapitres] – cette emphase sur l'athéisme se comprend du fait que l'athée était considéré comme un ennemi de l'État – et affirme « le dogme trinitaire, la particularité de la morale chrétienne, et la réalité de la résurrection corporelle – trois sujets de scandale pour l'opinion païenne »<sup>4</sup>.

### Structure de la *Supplique*<sup>5</sup>

#### Exorde

##### A) Constat d'injustice : l'intolérance religieuse ne s'applique qu'aux chrétiens (I)

Mais nous, qu'on appelle chrétiens ? Loin de veiller aussi sur nous, vous permettez que, malgré notre innocence, mais aussi [...] malgré la piété et la justice qu'entre tous nous manifestons envers la divinité et envers votre empire, nous soyons pourchassés, dépouillés et poursuivis, alors que c'est notre seul nom qui attire sur nous l'hostilité de la foule. I, 3

##### B) Appel à la justice et à l'impartialité (II)

Nous demandons à bénéficier, nous aussi, du traitement commun à tous, c'est-à-dire à ne pas être haïs et châtiés parce que nous sommes chrétiens [...], mais à être jugés pour le délit qui nous fait comparaître et, soit à être relâchés si nous nous déchargeons des accusations portées contre nous, soit à être châtiés si nous sommes reconnus mauvais, non pas pour notre nom, [...] mais pour notre crime. [...] Voilà le traitement que nous réclamons pour nous aussi : qu'on enquête sur la vie des accusés, mais que l'on tienne quitte de toute accusation le nom [de chrétien]. [...] Je vous demande Très Grands Empereurs, de vous montrer des auditeurs impartiaux. II, 4-6

##### C) Les accusations contre les chrétiens (III)

Trois accusations contre nous : l'athéisme, les repas de Thyeste<sup>6</sup>, les incestes œdipiens. III, 1

#### Première partie : La religion chrétienne face à la religion païenne

##### A) Réponse à l'accusation d'athéisme conçu comme la négation de toute divinité (IV – XII)

<sup>1</sup>*Histoire du christianisme*, Tome 1, *Le Nouveau Peuple de Dieu (des origines à 250)*, Desclée, 2000, p. 828.

<sup>2</sup>SC 379, p. 19.

<sup>3</sup>*Ibid.*, p. 29.

<sup>4</sup>*Ibid.*, p. 20.

<sup>5</sup>Cf. *Ibid.*, pp. 65-68.

<sup>6</sup>Selon la mythologie grecque, Atrée, roi de Mycènes, dans son désir de vengeance, avait servi à son frère Thyeste la chair des enfants de celui-ci. L'expression désigne donc la consommation rituelle de la chair d'enfant.

À nous, qui distinguons Dieu de la matière, qui montrons que la matière est une chose, et Dieu une autre, et qu'il y a loin de l'un à l'autre – puisque la divinité est incréée, éternelle, accessible seulement à l'intelligence et à la raison, tandis que la matière est créée et corruptible – n'est-il pas absurde d'appliquer le nom d'athées ? [...] Puisque notre doctrine reconnaît un Dieu unique, créateur de cet univers, qu'elle admet qu'il n'a pas été créé [...] mais que tout a été fait par l'intermédiaire du Verbe issu de lui, il est absurde que nous supportions ce double outrage : la calomnie et la persécution. IV, 1-2 (cf. aussi XXX, 6)

Ce n'est pas à la façon des poètes [...] que nous avons conçu notre doctrine d'un Dieu qui soit aussi un Père, ou celle d'un Fils ; mais le Fils de Dieu est le Verbe du Père en idée et en énergie : tout a été fait par son opération et son intermédiaire, puisque le Père et le Fils ne font qu'un. Et comme le Fils est dans le Père, et le Père, dans le Fils, dans une unité et une puissance spirituelles, le Fils de Dieu est l'intelligence et la raison du Père. [...] Il est le premier rejeton de Dieu, non pas qu'il soit né – car dès l'origine Dieu, qui est intelligence éternelle, portait en lui son Verbe, puisqu'il est éternellement raisonnable – mais parce qu'alors que toute la matière était dénuée de qualité [...], les éléments les plus épais se trouvant mêlés au plus légers, il a procédé du Père pour leur servir d'idée et d'énergie. En accord avec cette doctrine, l'Esprit prophétique proclame aussi : « Car le Seigneur m'a établi la première de ses voies pour ses œuvres » En vérité, cet Esprit Saint qui se manifeste dans les paroles des prophètes, nous affirmons qu'il est lui aussi une émanation (*απορροια* cf. Sg 7, 25) de Dieu ; il émane de lui et retourne à lui comme les rayons du soleil. Qui donc n'éprouverait pas de la gêne à entendre qualifier d'athées ceux-là qui reconnaissent un Dieu Père, un Dieu Fils et un Esprit Saint, et qui enseignent à la fois leur puissance dans l'unité et leur distinction dans le rang ? X, 2-5 (cf. aussi XXIV, 2)

Si la vérité de la doctrine chrétienne fondée sur une révélation divine rend témoignage à la piété des chrétiens, leur mode de vie, indépendamment de leurs capacités intellectuelles et de leur milieu social, rend compte quant à lui de la vérité de cette doctrine :

Vous pourrez trouver chez nous de simples particuliers, des artisans, des vieilles femmes qui, s'ils sont incapables d'établir par un raisonnement l'intérêt de notre doctrine, affichent dans leurs actes la valeur de nos principes ; car s'ils ne répètent pas des formules, du moins affichent-ils une conduite vertueuse, en ne répondant pas à ceux qui les frappent, en ne poursuivant pas en justice ceux qui les pillent, en donnant à ceux qui leur demandent et en aimant leur prochain comme leur propre personne. Si nous pensons qu'il n'existe pas de Dieu pour veiller sur la race humaine, nous garderions-nous si purs ? XI, 4 – XII, 1

Ils existe des hommes qui font très peu de cas de la vie ici-bas, mais qui se laissent guider uniquement par le désir de connaître le vrai Dieu et son Verbe, de savoir ce qu'est l'unité du Fils avec le Père, ce qu'est la communion du Père avec le Fils, ce qu'est l'Esprit, ce que sont l'union et la distinction des trois personnes ainsi confondues, l'Esprit, le Fils et le Père ; qui savent que la vie qui nous attend sera bien plus belle qu'on ne saurait le dire si nous nous sommes gardés purs de toute faute, et qui pratiquent l'amour du prochain à ce point qu'ils ne se contentent pas d'aimer leurs amis [...] Et l'on doute de notre piété ? XII, 3

## B) Réponse à l'accusation d'athéisme conçu comme le refus de sacrifier et de reconnaître les dieux de la cité (XIII – XXX)

L'Artisan et Père de cet univers n'a pas besoin de sang ne de la fumée des sacrifices, ni du parfum des fleurs et des encens, puisqu'il est lui-même le parfum suprême, qu'il n'a pas de besoin et qu'il se suffit à lui-même ; [...] moi, qu'ai-je à faire d'holocaustes dont Dieu n'a pas besoin ? Et certes, il faut lui adresser un sacrifice non sanglant, lui rendre un culte rationnel. XIII, 2.4

[Ceux qui nous accusent d'athéisme] nous reprochent aussi [...] de ne pas adorer ni reconnaître les mêmes dieux que les cités ; mais eux qui accusent d'impiété [...] ne s'accordent pas sur l'identité des dieux. [...] Eh bien, si nous, nous sommes impies parce que nous ne pratiquons pas la piété à leur façon, toutes les cités, tous les peuples sont impies, puisqu'ils ne reconnaissent pas tous les mêmes dieux. XIV, 1.3

Sans doute, « le monde est beau », [...] cependant ce n'est pas lui, mais son ouvrier qu'il faut adorer. [...] Si donc j'admire dans le ciel et dans les éléments l'habileté de leur créateur, sans pour autant les adorer comme des dieux [...] comment qualifierais-je de dieu ce que je sais être l'œuvre des hommes ? XVI, 1.5

## Seconde partie : La morale chrétienne face à la morale païenne

### A) Préliminaire : rappel des accusations (XXXI)

Ils nous imputent encore des repas et des unions sacrilèges, pour se donner des raisons de nous haïr et parce qu'ils croient que par la peur, ils nous détourneront de nos règles de vie, ou que par l'énormité des accusations lancées contre nous, ils rendront les magistrats durs et intraitables à notre égard. XXXI, 1

Puisque nous savons que Dieu surveille nos pensées, nos paroles, nuit et jour, et qu'il voit même ce qui est au fond de notre cœur, parce qu'il est toute lumière ; que nous avons la certitude qu'une fois délivrés de la vie d'ici-bas, nous connaîtrons une autre vie meilleure que celle-ci, au ciel, et non plus sur la terre, dans la mesure où nous vivrons auprès de Dieu et avec Dieu, l'âme libérée de toute faiblesse et de toute passion, et où nous ne serons plus chair – même si nous conservons notre corps charnel – mais esprit céleste ; et que si au contraire nous succombons avec les autres, nous connaîtrons un sort cruel, dans les flammes – car Dieu ne nous a pas façonnés comme le bétail et les bêtes de somme, accessoires voués à la mort et à l'anéantissement – alors il n'est pas vraisemblable que nous fassions délibérément le mal pour nous livrer nous-mêmes au châtement du Grand Juge. XXXI, 4

### B) Réponse à l'accusation d'inceste (XXXII – XXXIV)

Ceux-là qui ne peuvent regarder rien d'autre que ce pour quoi Dieu a fabriqué les yeux – pour qu'ils nous servent de lumière – et qui considèrent comme un adultère le regard complaisant (cf. Mt 5,28), parce que les yeux ont été créés pour un autre usage, et parce que nous serons jugés jusque sur nos pensées, comment peut-on douter de leur chasteté ? XXXII, 3

Et comme nous avons l'espérance d'une vie éternelle, nous méprisons les choses de ce monde, jusqu'aux plaisirs de l'âme, et chacun de nous considère comme sa femme celle qu'il a épousée selon les lois établies par nous, dans le seul but de procréer. XXXIII, 1

Notre doctrine ne consiste pas en l'apprentissage de discours, mais en l'exemple et l'enseignement de faits : ou bien rester aussi purs qu'à la naissance, ou bien se satisfaire d'un seul mariage ; le remariage est un adultère décent. XXXIII, 4

### C) Réponse à l'accusation d'infanticide et d'anthropophagie (XXXV – XXXVI)

Ceux qu'on sait même incapables de supporter le spectacle d'une exécution, fût-elle juste, qui pourrait les accuser de meurtre ou d'anthropophagie ? [...] Et puisque nous affirmons que celles qui recourent à des moyens abortifs commettent un meurtre et qu'elles rendront compte de leur avortement devant Dieu, comment se pourrait-il que nous commettions des meurtres ? [...] Mais nous sommes dans tous les cas totalement cohérents et en accord avec nous-mêmes, et nous nous soumettons à la raison, plutôt que de lui commander. XXXV, 4.6

Qui donc pourrait croire en la résurrection et s'offrir lui-même comme tombeau aux corps destinés à ressusciter ? Car on ne peut à la fois être convaincu que nos corps ressusciteront et s'en nourrir comme s'ils ne le devaient pas. [...] Il n'est pas logique que ceux qui sont convaincus que Dieu ne laissera rien échapper à sa vigilance, mais que le corps qui a servi aux appétits et aux désirs irraisonnés de l'âme sera lui aussi châtié, commettent ne serait-ce que la moindre faute. XXXVI, 1

## Conclusion (XXXVII)

**Sur la résurrection des morts** : Probablement annoncé à la fin de la *Supplique* (cf. XXXVII, 1), c'est le premier traité patristique qui se penche sur cet article de foi. Dans ce discours destiné à une lecture publique pour gens cultivés, Athénagore cherche à défendre le caractère raisonnable de la résurrection de la chair, doctrine scandaleuse pour les intellectuels de l'époque. Son argumentation comprend une réfutation des objections et une démonstration du dogme : « Il est besoin d'un discours en deux parties, l'une pour défendre la vérité, l'autre pour l'illustrer : défendre la vérité, d'abord, pour les incrédules ou les sceptiques ; illustrer la vérité, ensuite, pour les hommes de bon sens, disposés à la recevoir avec bienveillance. [...] Celui qui veut enseigner la vérité ne saurait convaincre personne en

dissertant sur la vérité, alors qu'une erreur s'est insinuée dans l'esprit de ses auditeurs et y fait obstacle à ses propos » (I, 3-4). Comme la *Supplique*, cet ouvrage vise à « éloigner les préjugés communs »<sup>7</sup> qui engendrent l'intolérance et entravent le cheminement vers la foi.

### Structure de *Sur la Résurrection*<sup>8</sup>

**Introduction** : Vérité et mensonge ; plan du Discours ; réflexion sur la méthode suivie (I)

Nous ne nous sommes pas fixé comme but de ne rien omettre de ce que l'on peut dire sur la question, mais plutôt de révéler à notre public l'essentiel de ce qu'il faut avoir à l'esprit pour juger de la résurrection et d'adapter à la capacité des auditeurs les arguments qui amènent à cette idée.

XXIII, 6

**Première partie** : Défense de la vérité

A) Préliminaire : le fondement de l'incrédulité ; plan de la première partie : incapacité ou refus de Dieu de ressusciter les morts (II, § 1-3)

B) L'incapacité de Dieu (II, § 4-6 – IX)

En vérité, que Dieu ait les capacités suffisantes pour ressusciter les corps, leur propre création en est la preuve ; car si Dieu, dans un premier arrangement, a tiré du néant les corps des hommes et leurs principes constitutifs, après leur dispersion même, de quelque manière qu'elle intervienne, il les ressuscitera avec la même facilité ; cela lui est tout aussi possible. III, 1

Et il appartiendrait au même Être, à la même puissance, à la même sagesse, quand bien même les corps auraient été mis en pièces par la multitude d'animaux de toutes espèces [...] de les distinguer de ceux-là et d'en réunir les morceaux à leurs propres membres et parties – qu'ils aient été dévorés par un seul de ces animaux ou par plusieurs, qu'ils soient passés de leur ventre dans celui d'autres animaux, ou qu'ils se soient décomposés en même temps qu'eux pour retourner à leurs premiers principes selon le mode de décomposition qui leur est naturel. III, 3

C) Le refus de la part de Dieu (X – XI)

Si le pire, c'est-à-dire le fait d'avoir créé un corps corruptible et passible, n'est pas indigne de Dieu, le meilleur, c'est-à-dire le fait de rendre incorruptible et impassible, l'est d'autant moins. X, 36

La résurrection des corps décomposés est à la fois un acte possible au Créateur, voulu par lui et digne de lui. XI, 1

L'illustration de la vérité, qui est indispensable à la sauvegarde et au salut des hommes, tient le premier rôle par sa nature, par son rang et par son utilité : par sa nature, parce qu'elle procure la connaissance des faits ; par son rang, parce qu'elle se situe au milieu des faits qu'elle révèle, et qu'elle accompagne ; par son utilité, parce qu'elle devient pour ceux qui la reçoivent, le garant de leur sauvegarde et de leur salut. [...] La réfutation de la vérité est moins importante [que l'illustration de la vérité] à la fois par sa nature et par sa fonction : c'est que réfuter l'erreur compte moins que d'établir la vérité. XI, 4-5

**Seconde partie** : Illustration et établissement de la vérité

A) L'argument de la cause finale (XII – XIV)

L'argument de la cause [finale] consiste à examiner si l'homme est apparu spontanément, sans mobile, ou au contraire dans un but quelconque. XII, 1

Dieu ne saurait ni avoir créé l'homme sans mobile, car il est sage, et aucun acte inspiré par la sagesse

<sup>7</sup>SC 379, p. 31.

<sup>8</sup>Cf. *Ibid.*, pp. 211-213.

n'est sans mobile, ni l'avoir créé pour répondre à ses propres nécessités, car il est exempt de tout besoin, et s'il n'a besoin de rien, absolument aucun des êtres créés ne saurait contribuer à satisfaire ses propres nécessités. Mais il n'a pas non plus créé l'homme au profit d'une autre de ses œuvres, car aucun des êtres doués de raison et de jugement, créatures supérieures ou inférieures, n'est apparu ni n'apparaît pour répondre aux nécessités d'un autre être, mais pour assurer sa propre existence d'être vivant et sa propre permanence. [...] Dieu a créé l'homme en fonction de sa propre personne, de la bonté et de la sagesse qu'il manifeste sur toute sa création et [...] pour l'existence même de ses créatures, qu'il n'a pas voulu leur attacher de façon provisoire, avant une extinction complète. [...] Aux êtres qui portent en eux l'image même du Créateur, qui y joignent l'intelligence et qui ont reçu en partage le jugement de la raison, le Créateur a attribué la permanence pour l'éternité, afin qu'ils connaissent leur Créateur, sa puissance et sa sagesse, et que, sans éprouver la souffrance, en respectant sa loi et sa justice; ils demeurent éternellement dotés des qualités qui leur ont permis de maîtriser leur existence antérieure, bien qu'ils habitassent alors un corps corruptible et terrestre<sup>9</sup>. XII, 3.5.6

Si donc l'Artisan de cet univers a créé l'homme pour qu'il ait part à une vie sensée et pour que, devenu spectateur de sa générosité et de sa sagesse en toute chose, il perdure éternellement dans leur contemplation, selon son propre dessein et selon sa nature qu'il lui a attribuée, la cause de la création de l'homme garantit la vie éternelle, et la vie éternelle garantit la résurrection, sans laquelle l'homme ne saurait perdurer. De ces considérations, il ressort que la création et le dessein du Créateur sont des preuves manifestes de la résurrection. XIII, 2

Même si ces arguments, qu'il faut considérer comme des principes et qui tirent leur origine de l'idée de création, permettent de démontrer de façon manifeste la résurrection, on peut en apporter la confirmation d'une façon non moins irréfutable en utilisant aussi l'argument de la Providence – je veux dire la récompense ou le châtement dû à chacun des êtres humains selon un juste jugement, et la finalité de la vie humaine. [...] La résurrection [toutefois] n'existe pas au premier chef en fonction du jugement, mais en fonction du dessein de notre Créateur et de la nature de ses créatures. XIV, 5-6

#### B) L'argument connexe de la nature de l'homme (XV – XVII)

S'il n'y a pas de résurrection, la nature de l'homme en tant qu'homme ne saurait persister. [...] Mais si l'on bannit l'inutile de toutes les œuvres de Dieu, quelles qu'elles soient, de tous les dons qu'il nous a faits, alors, il est absolument nécessaire qu'à l'éternité de l'âme corresponde à jamais la permanence du corps, selon sa nature propre. XV, 7-8

Les hommes [...] connaissent par leur naissance la permanence immuable de l'âme, mais doivent l'incorruptibilité de leur corps à une transformation. Voilà en effet ce que signifie le mot « résurrection ». XVI, 2-3

« Pour Athénagore, l'âme de l'homme, étant immortelle, “dort” jusqu'à la résurrection, sans connaître joie ni peine (“hypnopsychisme”) »<sup>10</sup>.

#### C) L'argument de la Providence et du Jugement (XVIII – XXIII)

Nécessairement, ceux qui voient en Dieu le Créateur de cet univers doivent attribuer à sa sagesse et à sa justice la garde et la providence de toutes ses créatures. [...] Car toutes les créatures ont besoin de la sollicitude du Créateur, chacune à sa façon, selon sa propre nature et sa propre finalité. XVIII, 2-3

Il est nécessaire [...] que cet élément [le corps] sujet à la corruption et à la dispersion revête l'incorruptibilité, pour qu'une fois les morts rendus à la vie par la résurrection, et réunis les éléments dispersés ou même complètement décomposés, chacun recueille le juste prix de ce qu'il a accompli de bien ou de mal par l'intermédiaire de son corps. XVIII, 5

<sup>9</sup>Le concile Vatican II dira de l'homme qu'il est la « seule créature sur terre que Dieu a voulue pour elle-même » (GS 24, § 3).

<sup>10</sup>SC 379, p. 281, note 2.

La justice ne préside pas au jugement, si ne survit pas ce qui est responsable de l'équité ou de l'iniquité ; car le responsable de chacun des actes accomplis durant la vie sur lesquels porte le jugement, c'était l'homme, et non l'âme par elle-même. XX, 3

La justice ne sera pas préservée si l'âme et le corps ne sont pas récompensés ou punis ensemble, car ils sont co-responsables des actes bons ou mauvais que l'homme pose durant sa vie (cf. XXI). D'ailleurs, les commandements de Dieu concernent l'ensemble corps-âme (cf. XXIII).

#### D) L'argument de la finalité de l'homme (XXIV – XXV)

L'homme étant composé d'une âme et d'un corps, « nous considérons non pas l'existence ou la fin de l'un ou de l'autre des deux éléments qui composent l'homme, mais celles de l'ensemble qu'ils forment ; telle est en effet la nature de tout homme ayant reçu l'existence en partage, et il faut que ce soit cette vie qui ait une fin propre » (XXIV, 1). Or, quelle est la fin de l'homme ? La contemplation de Dieu :

L'on ne se tromperait guère en affirmant que la fin d'une vie intelligente et du jugement rationnel, c'est de vivre perpétuellement, sans relâche, avec ce que leur a réservé principalement et avant tout autre chose la raison naturelle, et d'exalter sans cesse dans la contemplation de leur Donateur et de ses décrets – même si la foule des hommes n'atteint pas ce but au cours de la vie, parce qu'elle éprouve un goût plus vif et plus violent pour les biens de ce monde. XXV, 4